

Objet	Domaine d'application
-------	-----------------------

Ce mode opératoire décrit le transport des échantillons effectués dans les services de soins de l'hôpital intercommunal de la presqu'île (sites de Guérande et du Croisic) jusqu'au laboratoire de biologie médicale du centre hospitalier de Saint-Nazaire.

Ce mode opératoire s'adresse à l'ensemble du personnel de soins des sites de Guérande et du Croisic, aux agents de transport des échantillons, et au personnel du laboratoire présent au centre de tri du laboratoire du CH de Saint-Nazaire.

Référence(s)

- Norme NF EN ISO 15189
- SH REF 02 du COFRAC
- Arrêté ADR (Accord européen relatif au transport des marchandises Dangereuses par la Route)
- Instruction d'emballage de l'ADR, dite P650

Définition(s)

CHSN : Centre Hospitalier de Saint-Nazaire
HIPI : Hôpital Intercommunal de la Presqu'île
LBM : Laboratoire de Biologie Médicale

Matériel(s)	Document(s) associé(s)
-------------	------------------------

Sachet plastique (emballage secondaire)
Mallette rigide (emballage tertiaire)
Pour les prélèvements urgents :

- sachet rouge,
- petite mallette bleue semi-rigide

Pochette isotherme (conservée au congélateur ou au freezer avant utilisation)

Manuel de prélèvement du LBM :

- Prélèvement en vue d'un examen biologique (LAB-PR-002)
- Conservation et transport des échantillons biologiques (LAB-PR-001)

Documents spécifiques au laboratoire :

- Réception des prélèvements (LAB-PR-PRE-001)
- Traçabilité de l'heure de dépôt des bilans au LBM par les coursiers (LAB-DE-PRE-011)
- Grille d'évaluation du contenu du véhicule de transport (LAB-DE-PRE-005)

Documents spécifiques à l'HIPI :

- *CIRCUIT PRELEVEMENTS BIOLOGIQUES VERS LABORATOIRE OU EFS (P-PTT-01)*

Processus

1. Déroulement de la tournée du lundi au samedi

- Les sachets des échantillons prélevés par le personnel de soins du Croisic sont pris en charge dans la mallette du Croisic vers 8H15 par l'agent de transport, qui se rend ensuite vers l'hôpital de Guérande. Les prélèvements sont récupérés à Guérande vers 8H30.

LAB-MO-004	Transport des échantillons de Guérande et du Croisic (hôpital intercommunal de la presqu'île)	Version 5	Page 1 sur 4
------------	---	-----------	--------------

L'après-midi, les échantillons sont récupérés au Croisic – uniquement le lundi, mercredi, vendredi – à 12H30 et à 12H50 à Guérande (+ le samedi à 12H20 à Guérande).

- Les prélèvements, effectués par le personnel de soins à Guérande à partir de 7H / à partir de 11H, sont pré-stockés dans des salles de soins ou dans des lieux identifiés.

- Un agent de transport effectue le ramassage des prélèvements, les stocke dans la mallette rigide de Guérande et les centralise vers le magasin.

Remarques : les prélèvements précieux (type BG) et/ou avec délai de traitement inférieur à 1H sont effectués au dernier moment, à partir de 8H25 / à partir de 12H45, avant la prise en charge par l'agent de transport.

- Arrivée au laboratoire du CH de Saint-Nazaire vers 9H10 / 13h25 (vers 13H10 le samedi).

- L'agent de transport dépose les sachets de prélèvements dans la boîte dédiée sur la banque d'accueil du secrétariat du LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE et renseigne l'heure de dépôt sur la fiche : *Traçabilité de l'heure de dépôt des bilans au LBM par les coursiers (LAB-DE-PRE-011)*.

NB : Une horloge est accrochée au mur sur la droite de la banque d'accueil du LBM.

2. Prise en charge des prélèvements en dehors des horaires de transport établis

Les prélèvements sont déposés dans une des petites mallettes bleues, semi-rigides, identifiées au nom du service prescripteur de l'HIPI.

L'ambulance prend en charge la mallette jusqu'au laboratoire du CH de Saint-Nazaire.

Le personnel de l'ambulance dépose la mallette de transport contenant les prélèvements au laboratoire.

Au CHSN, pendant la période de permanence des soins (période en dehors des horaires d'ouverture du LBM au public), l'accès au laboratoire de biologie médicale et l'appel aux techniciens se font par le visiophone situé à l'extérieur du LBM, sur la gauche en arrivant par l'entrée URGENCES GYNECOLOGIQUES.

L'agent de transport de l'HIPI récupérera la mallette le lendemain, auprès du secrétariat du LBM.

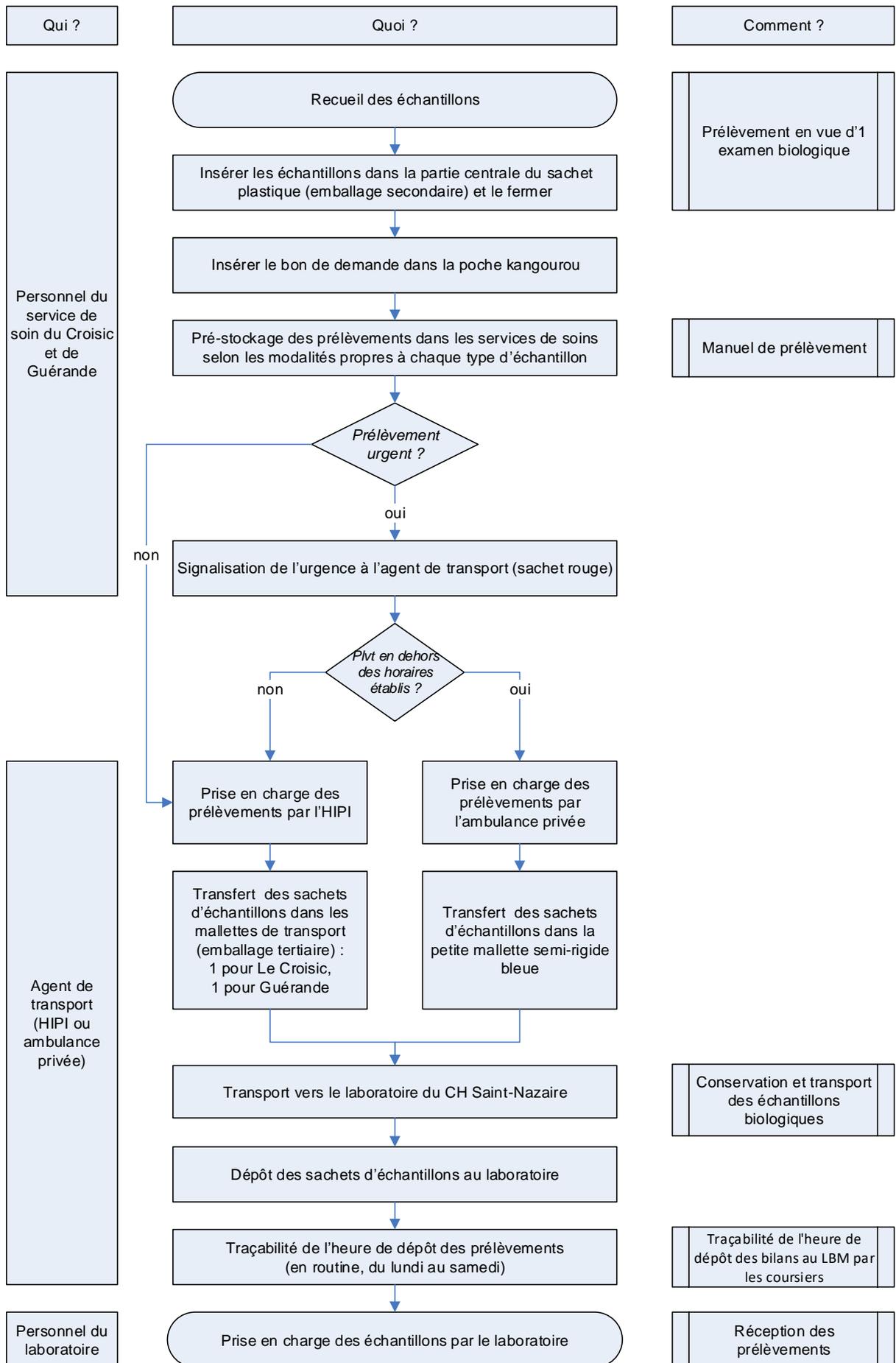
3. Caractéristiques du véhicule transporteur de l'HIPI

- Véhicules dédiés
- Mention de transport de produits dangereux (catégorie B / moyennement infectieux) indiquée
- Véhicule muni d'un extincteur et de gilet fluorescent de sécurité
- Conducteur formé aux risques incendie
- Conducteur informé du transport de produits dangereux (la définition de produits dangereux et la conduite à tenir en cas d'accident ont été rappelées à tous les agents du magasin-transport de l'HIPI)
- Séparation conducteur / produits dangereux (mallette transportée dans le coffre du véhicule).

Un document « Conduite à tenir en cas d'accident lors du transport de liquide biologique » a été rédigé et diffusé à l'HIPI.

Le contenu du véhicule de transport est régulièrement évalué par le laboratoire au moyen de la grille d'évaluation (LAB-DE-PRE-005).

LAB-MO-004	Transport des échantillons de Guérande et du Croisic (hôpital intercommunal de la presqu'île)	Version 5	Page 2 sur 4
------------	---	-----------	--------------



	Nom - Fonction	Date	Visa
Rédacteur	S. DELROT – Qualificienne HIPI	25/04/23	<i>Signé</i>
	I. JEUDY – Responsable qualité du LBM	19/04/23	<i>Signé</i>
Vérificateur	L. TREHELLO – directrice des soins HIPI	26/04/23	<i>Signé</i>
Approbateur	S. SACHOT-OLLIVIER – biologiste responsable du LBM	02/05/23	<i>Signé</i>
Approbation par la cellule qualité et risques pour mise en application le			25/05/23

LAB-MO-004	Transport des échantillons de Guérande et du Croisic (hôpital intercommunal de la presqu'île)	Version 5	Page 4 sur 4
------------	---	-----------	--------------